

CSEC DU 25 FEV 2021

Le bilan annuel 2020 a été présenté avec une perte s'élevant à 7 Milliards d'euros. Sur la fin d'année, notre capacité de vol a été de 45 %. Les prévisions pour mars sont de 37 % de capacité seulement au vu des restrictions sanitaires en place. Le meilleur taux de remplissage pour l'année 2020 s'élève à 37 % sur le mois d'août. La compagnie a enregistré un taux atteignant seulement 13 % en novembre dernier. Le taux de réservation actuel demeure pour l'instant faible, en raison du peu de perspective sur l'avenir qu'implique cette crise sanitaire qui perdure.

Selon la direction, la prolongation de cette crise inédite devrait avoir pour conséquence, de nouvelles mesures globales d'économie au cours de l'année 2021, par le biais de mesures salariales, de productivité, de transformation, ainsi que par la recherche d'économie des dépenses externes.

La phase 1 du Plan de Départ Volontaire (PDV) vient de se terminer. A ce jour, plus de 3000 dossiers ont été déposés. Dans 2 secteurs que sont la DGSi et la DGI, nous pouvons constater un nombre de dossiers supérieurs au nombre de départs prévus. Le premier comité de validation aura lieu le 1 mars prochain.

Nous ne manquerons pas de vous faire un compte-rendu de la situation à chaque étape de ce PDV.

La prochaine NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) qui va se dérouler début mars, semble apparaître comme le lieu où seront présentées les mesures économiques que souhaite engager la direction. Il est évident pour l'UNSa Aérien AF que cette période ne doit pas être prétexte à toutes régressions sociales.

Nous serons donc extrêmement vigilants et en opposition si le contrat social est dégradé.

Vos représentants UNSa Aérien Air France